

Mur de soutainement par rapport au terrain voisin

Par murjpm, le 22/04/2009 à 03:03

Bonjour,

sur ma propriété limité par un mur de soutènement en mauvais état qui surplombe le terrain voisin qui n'est pas construit (ni en zone constructible) je voudrais construire un autre mur de soutènement 3 mètres en aval, (ces 3 mètres sont aussi ma propriété)afin de pouvoir remblayer, d' une part pour agrandir la surface utilisable devant ma maison et d'autre part pour éviter que le mur existant ne s'écroule.

Ma voisine s'oppose a ce que je construise en limite parcellaire , puis je le faire, y a t 'il une hauteur a respecter ou puis je construire a la même hauteur que l'ancien mur environ 3mètres MERCI